

COMMUNE DE GENNES	PROCES-VERBAL
<i>Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 12</i>	Le vingt-trois mars deux mille vingt-trois à 20 heures , le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent
<i><u>Date de convocation :</u> 18/03/2023</i>	Membres présents : Dominique HENRY, Céline HIRCHI, Isabelle HOCQUEMILLER, Jean-Michel LHOMMEE, Ludovic JEUNOT, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ
<i><u>Date d'affichage :</u> 20/03/2023</i>	Membres excusés : Michel JANNIN, procuration à Dominique HENRY
	Membres absents : Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN, Philippe GENILLOUX
	Secrétaire de séance : Jean-Michel LHOMMEE

Ordre du jour :

- **Désignation** d'un secrétaire de séance
- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 2 février 2023
- **Ecole** : - Point sur la situation en vue de la rentrée scolaire de septembre 2023
- Territoire Numérique Educatif (TNE) : règlement d'application des subventions pour les ordinateurs
- **Forêt – bois** :
- programme de travaux forestiers 2023
- acquisition de petites parcelles complémentaires
- informations diverses
- **Accueil des familles ukrainiennes** : bilan d'une année d'accueil, organisation pour la suite, modalités d'appui technique et financier
- **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement** :
- Comptes de gestion et comptes administratifs 2022
- Affectation et reprise des résultats 2022 sur le budget 2023
- Budgets primitifs 2023
- **Site internet communal** : présentation de la nouvelle configuration
- **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux
- **Projets en cours et à engager** :
- actualisation des commissions municipales et groupes-projets
- programme de travail des groupes
- **Questions diverses**

➤ **Délibération n°230301 : Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2023**

Les membres du Conseil municipal présents et représentés approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 2 février 2023.

➤ **Ecole :**

- Point sur les effectifs scolaires en vue de la rentrée scolaire septembre 2023. Retour sur le dernier conseil d'école du 6 mars et les décisions de l'inspection académique.

Carte scolaire et effectif actuel:

Fin mars deux nouveaux élèves arriveront à l'école, l'un en CP et le 2^{ème} en CM1

Avec ces deux nouveaux arrivés nous serons à 59 élèves dont :

- 16 élèves en maternelle (5 PS. 9 M et 2 GS)
- 43 élèves en élémentaire soit 19 pour les CP.CE1.CE 2 et 24 en CM

Pour l'année prochaine, 51 enfants seront attendus.

Le 6 février l'inspecteur d'académie avait fait part dans un courrier adressé à la mairie d'une baisse importante du nombre d'élèves scolarisés dans l'ensemble du département du Doubs ainsi que du retrait de 22 postes de professeurs des écoles, et nous avait de ce fait informé d'un retrait possible d'emploi à l'école de Gennes, donc d'une classe en moins.

Mais les actions conduites en concertation par les parents d'élèves, les maîtresses et la commune ont porté leurs fruits : courriers à l'inspecteur d'académie, note de synthèse sur les effectifs et leurs évolutions à prévoir, rencontre avec l'inspecteur de circonscription, intervention auprès de l'inspecteur via des élus, mobilisation des inscriptions en amont, gestion des dérogations... Ainsi le 27 février le CSASD (instance au cours de laquelle l'inspecteur rend ses décisions concernant les mesures de carte scolaire) s'est prononcé et l'inspecteur d'académie a **renoncé au projet de fermeture de la 3^e classe**. Les parents d'élèves et le maire ont ainsi reçu un courrier leur annonçant la bonne nouvelle.

- Point sur le CLSH : du 6 au 10 février, peu d'inscriptions, 5 enfants dont plusieurs à temps partiel
Au vu du peu d'inscriptions nous avons dû opter pour un regroupement sur Nancray, avec transport des enfants assuré par les Francas en minibus.
Nous verrons pour le CLSH d'avril (11 au 14 avril) si les inscriptions sont plus nombreuses et si elles permettent de réaliser le centre à Gennes. Sinon ce sera de nouveau sur Nancray. Dans tous les cas un système de transport sera mis à disposition pour les enfants.
- Projets : Trois groupes de travail vont être mis en place prochainement :
 - Groupe projet sur la création d'un City Park
 - Groupe projet sur les aménagements pour ouvrir encore plus l'école sur la forêt et le milieu naturel.
 - Groupe projet pour dès sept 2023 constituer un conseil municipal des jeunes

Eléments présentés par Anne-Sophie Parriaux

➤ **Délibération n°230302 : Territoires Numériques Educatifs : règlement financier**

Par délibération du 2 février 2023, les membres du Conseil municipal avaient approuvé à l'unanimité l'achat pour l'école communale de sept ordinateurs portables dans le cadre du projet « Territoires Numériques Educatifs », pour un montant prévisionnel TTC de 7953 €. La dépense correspondante a été inscrite au budget primitif 2023 au compte 2183 « matériel de bureau et informatique ». Une subvention a été sollicitée et obtenue dans ce cadre à hauteur de 80%, dont 70% auprès de l'Etat et 10% auprès du Conseil Départemental.

En complément, en vue de demander le versement de la subvention, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le règlement financier « Territoires Numériques Educatifs » du Département du Doubs
- d'autoriser le Département à percevoir et reverser la subvention au nom et pour le compte de la commune de Gennes

Le maire est chargé d'effectuer toutes démarches nécessaires en ce sens.

➤ **Délibération n°230303 : Forêt programme de travaux 2023**

Les propositions de l'ONF sur les travaux forestiers à exécuter en 2023 ont été examinées en commission municipale forêt-bois le 17 février. Elles sont présentées aux membres du Conseil municipal en séance.

Après étude de ces éléments, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le programme de travaux présenté par l'ONF, pour une somme totale de 14 305,85 HT.

Parmi ce programme, les opérations suivantes seront confiées pour exécution à l'ONF :

- parcelles n° 40 et 41 : ouverture manuelle avec marquage à la peinture.
Cout prévisionnel : 1425,69 € HT
 - parcelle n° 29 : nettoyage de jeunes peuplements avec maintenance de cloisonnements, création de cloisonnements, nettoyage manuel localisé de régénération naturelle.
Cout prévisionnel : 3769,20 € HT
 - parcelle n° 20 : dégagement manuel de régénération naturelle, maintenance des cloisonnements au broyeur et dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue. Cout prévisionnel : 5490,96 € HT
- Total prévisionnel des travaux confiés à l'ONF: 10 685,85 € HT

En revanche l'opération d'enlèvement des protections contre le gibier en parcelle 29, pour un montant prévisionnel de 3620 € HT, sera réalisée en régie.

➤ **Délibération n°230304 : Acquisition de parcelles de forêt**

Le maire rappelle au Conseil municipal les démarches engagées pour proposer à l'ONF l'inscription en régime forestier de nouvelles surfaces forestières en compensation de la demande de distraction du régime forestier de la parcelle AB 203, cette parcelle classée au PLU en zone AU1 et actuellement en état de forêt étant destinée à être urbanisée. Il rappelle les opérations d'acquisitions de parcelles forestières et de demandes d'inscription de ces parcelles en régime forestier déjà conduites en ce sens.

Il rappelle qu'au-delà de cette opération de compensation, aujourd'hui finalisée, il reste souhaitable, en accord avec l'ONF, que la commune puisse acquérir des parcelles supplémentaires afin de constituer des îlots forestiers exploitables dans de bonnes conditions.

Dans ce contexte, par délibération du 8 décembre 2022, le Conseil municipal avait décidé à l'unanimité de se porter acquéreur de deux parcelles forestières situées aux Landes, appartenant à l'indivision de succession de Madame Huguette Girod :

- parcelle B35 pour une contenance de 3350 m²
- parcelle B103 pour une contenance de 1518 m²

Il est apparu depuis cette date que l'indivision était aussi propriétaire de deux autres parcelles également situées aux Landes :

- parcelle B583 pour une contenance de 757 m²
- parcelle B87 pour une contenance de 1110 m²

En conséquence le Conseil municipal décide par 10 voix pour, une contre et une abstention, de compléter sa délibération du 8 décembre 2022 en proposant à l'indivision Girod l'acquisition de ces quatre parcelles, pour un total de 6735 m².

Le prix d'achat proposé sera établi par référence aux estimations proposées par l'ONF.

Le maire est chargé de toutes démarches et signatures nécessaires à ces acquisitions et à leur demande d'inscription en régime forestier

➤ **Délibération n°230305 : Accueil des familles ukrainiennes**

Madame Dominique Henry, maire-adjointe, rappelle l'accueil dans la commune de deux familles ukrainiennes, depuis un an pour l'une et neuf mois pour l'autre. Chacun espère que ce temps passé dans le village leur apporte un peu d'apaisement face à la tragédie que traverse leur pays. Cet accueil est possible grâce aux deux familles accueillantes et aux équipes de bénévoles qui les entourent. Des dons en nature et des dons financiers ont également été collectés auprès des habitants du village.

Madame Henry rappelle que la commune prend à sa charge différentes dépenses, et demande aux familles une participation notamment pour les frais d'électricité, mais à un niveau forfaitaire symbolique.

Le Conseil municipal, après débat, décide à l'unanimité :

- de confirmer la prise en charge des frais de cantine, garderie et centre de loisirs pour les enfants, ainsi que des dépenses exceptionnelles telles que classe de neige ou classe verte et frais de formation pour adultes.

- d'adapter la participation des familles pour les charges liées au logement, notamment les dépenses d'électricité et d'ordures ménagères, en demandant une participation proportionnelle à ces dépenses, selon un taux à convenir avec les référents de la Préfecture.

Le maire est chargé de l'exécution de ces dispositions

➤ **Délibération n°230306 : Approbation des comptes de gestion 2022 dressés par le receveur : budget principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement**

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ;
- 2- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare unanimement que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

➤ **Délibération n°230307 : Comptes administratifs 2022 – approbation – affectation des résultats**

Le Maire présente les comptes administratifs 2022 (tableau ci-dessous) et après avoir rappelé les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, se retire, laisse le Conseil municipal délibérer sur lesdits comptes, et confie au 1^{er} adjoint le soin d'en proposer l'approbation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats 2022 à l'exercice 2023, selon le tableau ci-dessous :

Commune de Gennes									
AFFECTATION DES RESULTATS 2022 au Budget Primitif 2023									
BUDGET PRINCIPAL 2022 affectation 2023	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2022 (1)	Reprise des résultats 2021 (2)	Part du (2) affecté à l'inv. sur le BP 2022 (3)	Résultats de clôture 2022 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2022	Affectation des résultats 2022 à 2023
Fonctionnement	479 203,36	571 032,67	91 829,31	114 752,81	32 563,78	174 018,34	0,00	174 018,34	En réserve au 1068
Investissement	386 579,16	430 360,10	43 780,94	-4 102,53		39 678,41		39 678,41	Excédents fonc art RF 002
Total 1	865 782,52	1 001 392,77	135 610,25	110 650,28	32 563,78	213 696,75	0,00	213 696,75	RaR
									Solde d'exécution (RI) art 001 39 678,41
Forêt 2022 affectation 2023	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2022 (1)	Reprise des résultats 2021 (2)	Part du (2) affecté à l'inv. sur le BP 2022 (3)	Résultats de clôture 2022 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2022	Affectation des résultats 2022 à 2023
Fonctionnement	57 687,61	146 071,92	88 384,31	38 604,40	8 494,56	118 494,15	0,00	118 494,15	En réserve au 1068
Investissement	6 482,70	8 494,56	2 011,86	-8 494,56		-6 482,70		-6 482,70	Excédents fonc art RF 002
Total 1	64 170,31	154 566,48	90 396,17	30 109,84	8 494,56	112 011,45	0,00	112 011,45	RaR
									Solde d'exécution (DI) art 001 6 482,70
Lotissement Vernols 2022 affectation 2023	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2022 (1)	Reprise des résultats 2021 (2)	Part du (2) affecté à l'inv. sur le BP 2022 (3)	Résultats de clôture 2022 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2022	Affectation des résultats 2022 à 2023
Fonctionnement	0,00	2 355,00	2 355,00	-2 355,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068
Investissement	2 355,00	0,00	-2 355,00	3 000,00		645,00		645,00	Excédents fonc art RF 002
Total 1	2 355,00	2 355,00	0,00	645,00	0,00	645,00	0,00	645,00	RaR
									Solde d'exécution (RI) art 001 645,00

➤ **Délibération n° 230308 : Amortissements 2023**

En préparation du budget primitif 2023, le maire expose que plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au Conseil municipal de fixer.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à 10 ans selon les rubriques, et un montant total 2023 de **59 167,41 €**.

Commune de Gennes								
TABLEAU DES AMORTISSEMENTS - BP 2023								
Compte	N° inventaire	Désignation du bien	Date acquisition	Durée (ans) amortissement	Valeur brute	Amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice 2023	Valeur nette
202	0 10 2007	Phase 2 étude PLU	07/12/2007	5	5 501,60	2 200,64	1 100,32	2 200,64
202	0 10 2008	Arret projet PLU	17/07/2008	5	6 219,20	2 487,68	1 243,84	2 487,68
202	0 10 2015	Honoraires modif PLU	24/07/2015	5	1 296,00	518,40	259,20	518,40
202	202 25 2007	Phase 1 étude PLU	03/08/2007	5	6 219,20	2 487,68	1 243,84	2 487,68
202	260 2022 1	Division parcelle AA 158 022	09/08/2022	5	1 899,60		379,92	1 519,68
202	343 2021 1	Division parcelle AA 118	03/11/2021	5	1 529,88	305,98	305,98	917,93
202 Résultat	Frais d'études				22 665,48	8 000,38	4 533,10	10 132,01
2041512	320 2019 1	120 quote part travaux voirie	09/07/2019	5	2 167,20	1 299,00	433,44	434,76
204512	320 2022 1	Fonds de concours CH Vernottes	08/07/2022	1	697,00		697,00	0,00
2041512	390 2020 1	120 fonds concours 2019	25/11/2020	10	14 108,50	2 821,70	1 410,85	9 875,95
2041512 Résultat	Batiments et installations				16 972,70	4 120,70	2 541,29	10 310,71
2046	0 20 2021	120 Ac investissement	11/02/2021	1	52 063,75		52 063,75	0,00
2046 Résultat	ACI				52 063,75	0,00	52 063,75	0,00
2051	0 50 2014 2	120 licence office pro	09/07/2014	5	200,40	200,40		0,00
2051	0 50 2021 1	121 licence office pro	02/04/2021	5	146,39	29,28	29,28	87,83
2051 Résultat	Concessions et droits similaires				346,79	229,68	29,28	87,83
TOTAL					92 048,72	12 350,75	59 167,41	20 530,55

➤ **Délibération n° 230309 : Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre**

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023, le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur d'un plafond fixé par l'assemblée délibérante au plus à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section conformément à l'art. L.5217-10-6 du CGCT.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable. L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur le budget 2023 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles.

➤ **Délibération n° 230310 : Subventions aux associations**

Le maire informe les membres du Conseil Municipal des demandes de subventions reçues de différentes associations.

Cet exposé entendu, le conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution de :

- 280 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 150 € à l'association de prévention routière
- 1200 € à la coopérative de l'école de Gennes « OCCE Ecole de Gennes »

Ces dépenses seront prélevées sur le compte 6574 du budget principal 2023.

➤ **Délibération n° 230311 : Bibliothèque, équipement mobilier et informatique**

Mme Dominique Henry, adjointe à l'action culturelle, présente un projet d'équipement de la bibliothèque :

- en mobilier pour rangement des livres et accueil du public. Cout prévisionnel : 2529 € TTC
- en logiciel de gestion des mouvements de livres. Le projet comprend la fourniture du logiciel et une formation des membres du groupe « bibliothèque pour tous » sur l'utilisation du logiciel de gestion. Cout prévisionnel : 820 € TTC pour le logiciel et le matériel d'identification des livres, et 745 € pour la formation.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à ces équipements, et de solliciter auprès du Département l'octroi des subventions prévues pour ce type de programme. Le choix du logiciel de gestion de la bibliothèque sera confirmé après comparaison de plusieurs offres.

➤ **Délibération n° 230312 : Taxes foncières et d'habitation**

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal décide à l'unanimité la fixation des taux des taxes foncières et d'habitation 2023 comme suit, avec une augmentation des taux de 1,5 % par rapport à 2022 de la taxe sur le foncier bâti, de la taxe sur le foncier non bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

A savoir :

Taxes	Taux de référence 2022	Taux votés	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit attendu 2023
Taxe foncier bâti	34,29 %	34,80 %	669 400	232 980
Taxe foncier non bâti	26,95 %	27,35 %	25 600	7003
Taxe d'habitation	12,60 %	12,79 %	7 448	953
				240 936

➤ **Délibération n° 230313 : Avance remboursable du budget principal au budget lotissement**

Les premières dépenses à assurer sur le budget lotissement sont les études préalables et le broyage des branches et souches. Des dépenses plus importantes, nécessitant le recours à un emprunt, seront ensuite à engager pour les travaux de viabilisation. Mais ceci n'interviendra qu'à l'issue de l'instruction du permis d'aménager. Dans l'attente, le maire propose de procéder à une avance remboursable du budget principal au budget lotissement, qui permettrait de financer les premières dépenses sans recours à l'emprunt.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2023 principal une avance au budget lotissement pour la somme de 100 000 €, en dépense d'investissement au compte 276348 « créances sur autres communes, avance remboursable ». La même somme sera inscrite au budget primitif 2023 « lotissement » en recettes d'investissement au compte 168748 « autres dettes, budget principal ».

Cette avance sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement »

➤ **Délibération n° 230314 : Budget primitif principal 2023**

Sur présentation du maire et après examen, le Conseil municipal adopte unanimement le budget principal primitif 2023 :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Commune	Fonctionnement	662 717,34 €	696 735,09 €
	Investissement	340 441,75 €	340 441,75

➤ **Délibération n° 230315 : Budget primitif forêt 2023**

Sur présentation du maire et après examen, le Conseil municipal adopte unanimement le budget primitif forêt 2023 :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Forêt	Fonctionnement	113 390,00 €	180 711,45 €
	Investissement	34 482,70 €	34 482,70 €

➤ **Délibération n° 230316 : Budget primitif lotissement 2023**

Sur présentation du maire et après examen, le Conseil municipal adopte unanimement le budget primitif lotissement 2023.

BUDGET		Dépenses	Recettes
Lotissement	Fonctionnement	706 940 €	706 940 €
	Investissement	706 940 €	706 940 €

➤ **Délibération n° 230317 : Composition des commissions communales, comités consultatifs et groupes-projets.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte plusieurs ajustements à la composition des commissions communales, comités consultatifs et groupes-projets, conformément au tableau joint à la présente délibération.

Commune de GENNES - Mandat 2020 - 2026	
Membres des commissions municipales, comités consultatifs et groupes-projets	
Commission municipale Comité consultatif, groupe-projet	Composition
Commission d'appels d'offres	Président : Jean Simondon Membres : Jean-Michel Lhommée, Anne-Sophie Parriaux, Dominique Henry, Laurent Ropers Invités : comptable public, secrétaire de mairie
Impôts directs (CCID)	Composition déterminée par le centre des Impôts sur propositions du CM Membres titulaires : Céline Hirchi, Jean-Michel Lhommée, Dominique Henry, Philippe Genilloux, Isabelle Hocquemiller, Michel Jannin Membres suppléants : Jérôme Villequez, Yvette Gamache, Aurélie Bernut, Martine Vuillecard
Commission des finances	Président : Jean Simondon Membres : Jean-Michel Lhommée, Anne-Sophie Parriaux, Dominique Henry, Laurent Ropers, Ludovic Jeunot Invités : secrétaire de mairie
Commission de contrôle des listes électorales (CCLE)	Membre CM : Ludovic Jeunot Membres hors CM : Yvette Gamache, Jacques Baud
Commission Urbanisme - PLUJ	Adjoint délégué : Jean-Michel Lhommée Membres : Isabelle Hocquemiller, Laurent Ropers, Agnès Sancey-Fourmerot, Ludovic Jeunot, Céline Hirchi, Anne-Sophie Parriaux, Michel Jannin Invités : secrétaire de mairie
Comité Travaux : Bâtiments, équipements publics, voirie Groupe-projet : lotissement Groupe-projet : zone artisanale Groupe-projet : Voies douces, piétons, vélos Groupe-projet : Citypark Groupe-projet : ferme de la bascule	Adjoint délégué : Jean-Michel Lhommée Membres : Laurent Ropers, Agnès Sancey-Fourmerot, Jacques Baud Jean-Michel Lhommée, Dominique Henry, Jean Simondon Jean-Michel Lhommée, Jean Simondon Jean-Michel Lhommée, Dominique Henry, Ludovic Jeunot, Agnès Fourmerot Ludovic Jeunot, Dominique Henry Jean-Michel Lhommée, Laurent Ropers, Agnès Sancey-Fourmerot, Jacques Baud, Céline Hirchi, Michel Jannin, Isabelle Hocquemiller, Ludovic Jeunot, Dominique Henry, Jean Simondon
Comité Espaces verts et autres espaces publics Groupe-projet : Abris en rondsins Groupe-projet : Espaces verts Groupe-projet : Espace du lavoir sous la mairie	Adjoint délégué : Jean-Michel Lhommée Membres : Agnès Sancey-Fourmerot, Isabelle Hocquemiller, Frédérique Simondon Invités : employés communaux concernés Jean-Michel Lhommée, Michel Jannin, Gérard Laurent, Dominique Henry, Jean Simondon Isabelle Hocquemiller, Agnès Fourmerot, Frédérique Simondon Jean-Michel Lhommée, Michel Jannin, Isabelle Hocquemiller, Jean Simondon
Cimetière	Responsable : Isabelle Hocquemiller
Comité Forêt-bois Groupe-projet "affouage, bois de chauffage"	Responsable : Jean Simondon Membres : Ludovic Jeunot, Michel Jannin, Laurent Ropers, Philippe Genilloux, Isabelle Hocquemiller, Dominique Henry, Christian Greset, Gérard Laurent, Jean Yannod, Bernard Lime, Michel Genilloux, Jean-Pierre Plançon Ludovic Jeunot, Jean Yannod, Christian Greset, Michel Jannin, Jean-Pierre Plançon
CCAS Groupe-projet "Accueil des réfugiés Ukrainiens"	Président : Jean Simondon Membres : Agnès Sancey-Fourmerot, Céline Hirchi, Bernard Lime, Liliane Baud, Eliane Poulnot, Josiane Genilloux Dominique Henry, Jean Simondon, Josiane Genilloux, Eliane Poulnot, Aurélie Brochard
Comité Vie associative, sport, culture, communication Groupe-projet : Action culturelle Groupe-projet : Bibliothèque pour tous	Adjointe déléguée : Dominique Henry Membres : Jérôme Villequez, Michel Jannin, Carine Parrenin Dominique Henry, Michel Jannin, Jérôme Villequez Dominique Henry, Michel Jannin, Isabelle Hocquemiller, Jérôme Villequez, François Guillaume, Frédérique Simondon
Comité Personnes âgées-intergénération Groupe-projet "cantine intergénérationnelle"	Adjointe déléguée : Dominique Henry Membres CM : Jérôme Villequez, Carine Parrenin, Dominique Henry, Michel Jannin, Jean Simondon, Josiane Genilloux, Agnès Sancey-Fourmerot, Eliane Poulnot, Liliane Baud, Bernard Lime
Commission Ecole - périscolaire - petite enfance Groupe-projet : Conseil municipal des Jeunes Groupe-projet : Jardin et chemin des écoliers Groupe-projet : rythmes scolaires, périscolaire et CLSH	Adjointe déléguée : Anne-Sophie Parriaux Membres : Dominique Henry, Carine Parrenin, Michel Jannin Invités : employés communaux concernés Partenaires : Enseignants, délégués de parents d'élèves, association des parents d'élèves Anne-Sophie Parriaux, Carine Parrenin, Michel Jannin Michel Jannin, Anne-Sophie Parriaux, Bernard Lime, Isabelle Hocquemiller Membres de la commission plus parents d'élèves
Comité Environnement - Energie- Biodiversité Groupe-projet : Remise en eau des fontaines et sauvegarde de la source Groupe-projet : Zones humides, La Croix Groupe-projet : "Genies et sa Planète"	Responsable : Jean Simondon Membres : Isabelle Hocquemiller, Laurent Ropers, Philippe Genilloux, Ludovic Jeunot Philippe Genilloux, Michel Jannin, Isabelle Hocquemiller, David Serment, Dominique Henry, Michel Jannin, Laurent Ropers, Jean Simondon, Jérôme Adam Jean Simondon, Jean-Michel Lhommée, Isabelle Hocquemiller, Laurent Ropers, Philippe Genilloux, Ludovic Jeunot
Correspondant défense	Isabelle Hocquemiller
Sécurité routière	Isabelle Hocquemiller

Les commissions municipales ne sont formées que de conseillers municipaux, élus par le conseil. Elles peuvent faire appel à des invités.
Les comités consultatifs sont ouverts à des personnes extérieures au conseil : habitants, associations, employés municipaux...
Les groupes-projets sont formés en vue d'un projet spécifique, le plus souvent limité dans le temps.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 8 février : GBM, comité de secteur plateau
- 13 février : GBM comité de secteur plateau PLH PLUI Scot
- 20 février : Syndicat du Plateau
- 22 février : syndicat du marais, conseil syndical
- 22 février : AG de l'AUDAB
- 28 février : Slvu –Sages
- 28 février : plateau, inspection annuelle de la gendarmerie
- 1^{er} mars : Fonds vert, préfecture
- 2 mars : GBM, conseil communautaire
- 7 mars : comité de secteur plateau PLUi
- 14 mars : projet éolien Nancray
- 15 mars : GBM, attributions de compensation d'investissement
- 21 mars : Scot Conseil syndical – présentation d'une étude sur l'eau
- 22 mars : syndicat du marais – une étude sera réalisée à Gennes sur l'hydrologie et le patrimoine de biodiversité de la zone humide. La fête du marais est reportée à 2024

➤ **Projets en cours et à engager :**

Programme de travail des groupes

- **Zone artisanale** : Une nouvelle réunion de présentation des plans par GBM est prévue le 25 avril à 11H00.
- **Sécurité aux abords de l'école** : Les études techniques sont engagées par GBM, sur la base du programme défini, et seront présentées courant mai.
- **Lotissement** : le broyage des branches et souches est terminé sur la première partie du lotissement. Il a été demandé au maître d'œuvre de poursuivre les études notamment par l'exécution des sondages de sols qui sont programmés fin mars en vue de déposer ensuite le permis d'aménager.

Parallèlement à ces études, une ébauche de règlement du lotissement établie par le maître d'œuvre est parvenue en mairie. La commission travaux sera sollicitée pour étudier ce projet de règlement et apporter les premières remarques, avant une réunion avec le maître d'œuvre prévue le 18 avril à ce sujet.
- **Micro crèche : réseaux, viabilisation** : la commune a pris contact avec les différents concessionnaires (eaux usées, eau potable, électricité, téléphonie). Il y a eu un premier RDV le 16 Mars avec GBM pour finaliser le passage du réseau d'assainissement de la micro crèche. D'autres rdv sont prévus, notamment avec Orange Le 3 Avril sur place.

- **Architecte des Bâtiments de France**

Rencontre le 21 Mars avec M Dognin (architecte des bâtiments de France) sur différents points concernant l'urbanisme du Village.

- travaux sur la mairie lavoir (bâtiment inscrit à l'inventaire des monuments historiques sur façades et toiture). Mr Dognin demande à la commune d'établir plusieurs croquis d'intentions avec différents scénarios d'agencement possibles du lavoir sous la mairie afin de les soumettre à l'ABF pour avis et suite à donner. La commission travaux sera sollicitée pour cette pré-étude.

- Important : tous travaux portant sur des changements de façades (fenêtres, crépis, cheminées...), ainsi que l'élévation de clôtures doivent faire l'objet d'une déclaration préalable où les règles d'urbanisme doivent être respectées. Petit rappel de M Dognin ABF : les règles d'urbanisme de Gennes ne permettent pas l'édification des clôtures en bâches plastique ou tissus. Une visite complète du village sera organisée par M Dognin ABF pour vérifier ces points et au besoin sensibiliser les habitants.

- **Travaux de voirie** : Rue de la Maltière (réfection de chaussée et enrochement), du 5 au 7 avril.

Grand Besançon Métropole et la commune de Gennes ont décidé de réaliser la réfection de la chaussée rue de la Maltière, dans sa partie comprise entre la rue des Landes et la rue du Lavoir, et de reprendre l'enrochement de la voirie au niveau du carrefour de la rue du Vieux Tilleul.

Ces travaux sont programmés du 5 au 7 avril 2023, sous réserve de conditions météorologiques favorables ou d'aléas de chantier :

- mercredi 5 et jeudi 6 avril : rabotage, préparation de la chaussée, remplacement de l'enrochement
- vendredi 7 avril : application des enrobés

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Bonnefoy.

Une information plus détaillée sera diffusée à l'intention des riverains.

Pour plus de renseignements ou pour faire remonter d'éventuelles observations, vous pouvez contacter Monsieur Frédéric HAGNÉRE de Grand Besançon Métropole, en charge de cette opération au 06 23 33 41 36 ou par mail à l'adresse suivante : exploitationdp@grandbesancon.fr

➤ **Site internet communal** : présentation de la nouvelle configuration

Le site internet de notre commune a été réactualisé.

En page d'accueil vous trouverez l'agenda, les actualités, une galerie de photos. Vous trouverez toutes les informations en quelques clics via une arborescence regroupant différentes rubriques :

- Vie municipale : arrêtés, comptes rendus de conseils, intercommunalité ...
- Vie pratique : associations, professionnels, salles municipales, démarches
- Une rubrique « Patrimoine et histoire »
- Informations diverses

Le site est accessible depuis un smartphone ou une tablette.

L'adresse du site reste inchangée : <https://gennes25.fr/>

Un remerciement tout particulier à Yves Sancey, pour ses très belles photographies.

Bonne lecture !

Eléments présentés par Dominique Henry

Les délibérations n°230301 à n°230317 ont été examinées au cours de cette séance.

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Maire
		

